

www.decision-sante.com

**DÉCISION  
& STRATÉGIE**  
SANTÉ  
Formations & Conférences

# formation

Mercredi 20 et jeudi 21 janvier 2010



## Le système d'information hospitalier au cœur du système d'information de santé



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT  
LE 20/12/09  
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE  
DE 30 € sur le montant TTC  
de votre inscription.**



Programme réalisé en partenariat avec l'Association des Structures Industrielles Hospitalières Publiques Autonomes (ASINHPA) et l'association pour la Promotion et le Développement de l'Identito-Vigilance dans le domaine de la santé (PRODIV)

**> Inscriptions sur [www.decision-sante.com](http://www.decision-sante.com) - rubrique Formation**

### Renseignements

**Marie-Aline Toubon**

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : [formationdss@fr.cmpmedica.com](mailto:formationdss@fr.cmpmedica.com)

## > Le système d'information hospitalier au cœur du système d'information de santé

### Mercredi 20 et jeudi 21 janvier 2010

La mise en place et la gestion des systèmes d'information font partie des préoccupations des établissements de santé. Dès sa création, le GMSIH a inscrit son action au-delà du SIH vers le SIS. En créant l'ASIP et l'ANAP, le législateur a souhaité renforcer cette première action dans le développement du système d'information de santé. **Il est donc important pour les établissements de santé de développer leurs projets de système d'information en se préoccupant de son intégration dans le système d'information de santé.**

Le Système d'Information de Santé est de plus en plus une réalité. La carte des professionnels de santé qui ne concernait que la médecine de ville devient, avec le décret confidentialité et le répertoire des professionnels de santé (RPPS), un outil du système d'information hospitalier. A partir de 2010, les établissements de santé devront intégrer l'identifiant national de santé dans leurs serveurs d'identité. Les plates-formes régionales se développent et prennent une place importante. Ce sont sur elles que les expérimentations annoncées par l'ASIP en région s'appuieront.

**Cette formation a pour objectif de permettre aux médecins, soignants, gestionnaires et informaticiens des établissements de santé de réfléchir aux impacts qu'entraîneront les évolutions du système d'information de santé dans leurs systèmes d'information.**

Ces impacts concerneront :

- **la stratégie du système d'information des établissements de santé** car la mise en place des ARS aboutira à une gestion globale de la santé au niveau régional
- **la sécurité des systèmes d'information** qui devront s'ouvrir sur l'extérieur avec les plates-formes régionales, les communautés hospitalières de territoire et les réseaux de santé ;
- **l'accueil des patients** qui disposeront prochainement d'une identification nationale de santé et éventuellement d'un dossier médical personnel

Chaque point sera illustré par des **cas pratiques** tirés de l'expérience acquise au niveau national, régional ou local par leurs animateurs.

#### > PUBLICS

- Directeurs d'établissements de santé publics et privés, Responsables des systèmes d'information et d'organisation, Responsables de pôles, Médecins, DIM, Cadres de soins et personnels soignants, Personnels de GCS de systèmes d'informations régionaux, Industriels et consultants.

#### > OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances sur les domaines d'intégration du SIH avec le système d'information de santé
- Faire le point sur l'état de l'art en la matière pour mieux préparer les échéances à venir (INS, DMP, RPPS, CPS, ...)
- Echanger sur les expériences vécues.

#### > MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, travaux pratiques, échanges avec les experts, remise d'une documentation.

#### > INTERVENANTS

- Experts en système d'information, éditeurs et praticiens (médecins, DIM)

# Programme

## Mercredi 20 janvier 2010

**9h00 – 9h30**

Accueil des participants

**9h30 – 9h45**

### Présentation de la formation

- **Hugues DUFÉY**, directeur général du GIP CPAGE, Dijon, ancien directeur-fondateur du GMSIH

**9h45 – 10h45**

### Projet d'établissement et stratégie du système d'information

- **Christiane SACCARDI**, responsable au SIL du pôle Conseil, SDI et AMOA, Syndicat Interhospitalier du Limousin
- La démarche d'alignement stratégique du système d'information, liens avec le SROS
- Le portefeuille de projets du schéma directeur des systèmes d'information
- La construction et le suivi du budget du système d'information

**10h45 – 11h45**

### Le portail, point d'entrée du système d'information

- **Joseph BERTHIAU**, responsable département conseil et techniques avancées, Syndicat Interhospitalier de Bretagne (SIB)
- Le dossier patient de l'établissement, dossier des réseaux et DMP
- La coordination des soins et la relation ville-hôpital
- La messagerie sécurisée

**11h45 – 12h45**

### Le système d'information décisionnel

- **Didier FORMET**, chef de Projet au GIP CPAGE, Dijon
- Le suivi des objectifs, du projet d'établissement au projet de pôle
- La tarification à l'activité et le suivi des indicateurs
- L'infocentre et entrepôt de données

**12h45 – 14h00** Déjeuner

**14h00 – 16h30** Travaux en ateliers

### Etude de cas pratiques

- **Hugues DUFÉY**, directeur général du GIP CPAGE, Dijon, ancien directeur-fondateur du GMSIH
- Identifier les projets du système d'information dans le projet d'établissement
- Construire son portefeuille de projets dans le schéma directeur
- Indicateurs, reporting et budget du système d'information

## Jeudi 21 janvier 2010

**9h00 – 9h30**

Accueil des participants

**9h30 – 10h45**

### Identification du patient dans l'établissement de santé et INS

- **Dr Olivier BOUX**, chargé de mission au GCS EMOSIST-FC, Besançon
- La politique d'identification
- INS-C et INS-A et la normalisation
- Le serveur régional d'identification

**10h45 – 11h45**

### La politique de sécurité du système d'information de l'établissement de santé

- **Fabrice STALTER**, responsable sécurité du système d'information (RSSI), CHU de STRASBOURG
- L'annuaire d'établissement
- RPPS et CPS
- Le responsable sécurité du système d'information (RSSI)

**11h45 – 12h30**

### Système d'information et mutualisation

- **Karima BOURQUARD**, consultante Membre du conseil d'administration de IHE-Europe
- La plate-forme régionale du système d'information
- Communauté Hospitalière de Territoire et système d'information
- L'hébergement des données de santé

**12h30 – 14h00** Déjeuner

**14h00 – 16h30** Travaux en ateliers

### Etude de cas pratiques

- **Dr Bruno AUBLET-CUVELIER**, DIM, CHU de Clermont-Ferrand
- Mettre en place une cellule d'identito-vigilance
- Le tableau de bord de l'identification
- Doublons, fusions, collisions

Par courrier :

**Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences**  
 21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9  
 Par fax : 01 73 28 16 11 / Tél. : 01 73 28 16 13  
 Par e-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

## Participant

Pr  Dr  M<sup>ME</sup>  M<sup>ELLE</sup>  M.

NOM, PRÉNOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

pour les praticiens uniquement, cochez la case qui vous correspond

Praticien exerçant principalement en LIBERAL  
 Praticien exerçant principalement comme SALARIÉS  
 Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE \_\_\_\_\_

ETABLISSEMENT OU ORGANISME \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_ FAX \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 20/12/09 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.**

**J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.**

> Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.

## Lieu et moyens d'accès

**Décision & Stratégie Santé-PGP**  
 21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9  
**RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323**  
**Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Coirentin Celton**

## Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_ FAX \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

SITE INTERNET \_\_\_\_\_

JE SOUSSIGNÉ (E) \_\_\_\_\_

AGISSANT EN QUALITÉ DE \_\_\_\_\_

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE

> AU TARIF DE :  1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)  
 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

### POUR LA FORMATION :

**Le système d'information hospitalier au cœur du système d'information de santé**

**Mercredi 20 et jeudi 21 janvier 2010**

> SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CACHET / SIGNATURE

FAIT À \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE \_\_\_\_\_

**➤ Ou inscrivez-vous sur [www.decision-sante.com](http://www.decision-sante.com) - rubrique Formation**

## Conditions générales de ventes

### Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

### Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

### Article 3. ANNULATION

#### 3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

#### 3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

### Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

### Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

### Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

### Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.